



DÉLÉGUÉ DE CLASSE

S.A.R. Baijot Christiane-
Mailleux Magali- Gérard Anne
- Lambert Laurence

Mise en page, illustration : Licata Gaëta



Délégués de classes: pour quoi faire?

Le délégué est le porte-parole de la classe qu'il représente. Il est chargé de présenter aux autres acteurs de la vie scolaire les idées, les opinions, les plaintes, les projets de ses condisciples. Il est donc important que le délégué soit bien informé par le groupe qu'il représente.

Inversement, il est chargé d'informer sa classe des décisions qui sont prises ou proposées par les autres acteurs de l'école. C'est donc aussi un rôle médiateur.

Les délégués sont élus pour une période allant de septembre à janvier (1^{er} quadrimestre) et de mi-février à juin (2^{ème} quadrimestre).

Dans l'idéal, le rôle du délégué peut se définir comme suit:

- Représenter les étudiants en toutes circonstances.
- Être le porte-parole des étudiants auprès des professeurs, de la direction et des personnels d'éducation.
- Rencontrer les délégués des autres classes et établir des passerelles de communication et d'échanges inter-classes.
- Servir d'intermédiaire entre les différents services d'information de l'école (cfr: SAR...) et relayer efficacement celle-ci.
- Transmettre les informations, souhaits, améliorations soumises par les étudiants de la catégorie au conseil des étudiants dans le but d'informer les différents conseils de la Haute Ecole.

A ce titre :

- ils recueillent les avis et propositions des étudiants,
- ils diffusent à leurs camarades les informations qui leur sont communiquées.

EN RESUME: COMMUNIQUER - REPRESENTER - INFORMER

S.A.R. Baijot Christiane-
Gérard Anne - Mailleux
Magali- Lambert Laurence

Mise en page, illustration : Licata Gaëta



Dans quel cadre évoluer?

Plusieurs personnes ressources peuvent intervenir dans le processus:

- Les membres du Service d'Aide à la Réussite de la catégorie formalisent le cadre dans lequel les délégués vont fonctionner et organiseront des réunions pour informer, répondre aux questions et échanger sur les réalités scolaires.
- Le titulaire organisera l'élection d'un délégué et d'un co-délégué par classe.
- La coordination pédagogique et le secrétariat pédagogique.
- Les membres du conseil des étudiants.

Concrètement?

Début d'année, le SAR présente son service et ses objectifs aux différentes classes de Bac 1.

Par l'intermédiaire du titulaire, le SAR précise l'importance de l'élection démocratique d'un délégué et d'un co-délégué par classe et du rôle de ceux-ci.

Il prévoit le timing de l'élection : échéance du mois d'octobre pour le 1^{er} mandat, échéance du mois de février pour le second mandat. Les élections sont prises en charge par le titulaire.

3-4 réunions seront prévues par le SAR avec les délégués et co-délégués qui constituent l'interface utile dans la gestion de l'information avec les étudiants de Bac 1 :

Novembre : pour formaliser les contacts avec le SAR.

Avant Noël et au mois de février : pour répondre aux questions concernant le système d'évaluation mis en place, pour faire le point et gérer des problèmes divers.

Fin avril - début mai : pour répondre aux questions concernant le système d'évaluation mis en place.